



EDITORIAL

Chère Consœur, Cher Confrère,

Le mois de mai prochain marquera la date des élections de vos conseillers ordinaires pour la troisième fois depuis la création de notre instance en 2006.

Vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations nécessaires et les modalités de vote pour participer à ce scrutin. Il est important que chaque professionnel s'engage dans ces élections que ce soit par son vote ou en se portant candidat.

Le Conseil de l'Ordre est un espace où chaque pédicure-podologue a l'opportunité d'adjoindre ses compétences, ses suggestions et de bénéficier de la richesse de cette expérience.

Je considère que le bon fonctionnement de notre Ordre est un enjeu capital pour notre profession. Vos sollicitations de plus en plus nombreuses le démontrent quotidiennement.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce bulletin et j'espère une participation croissante des pédicures-podologues bretons à ces élections ordinaires.

Bien confraternellement,

Isabelle TRÉLUYER-HÉBERT

Editeur : CROPP Bretagne - Tirage 700 exemplaires

Rédacteur : Hervé LE GUILLANTON

et le Comité Editorial :

G. LE NORMAND, J.F. QUÉMERAIS, I. RIHOUAY-JAFFRÉ, I. TRÉLUYER-HÉBERT, M. GESNYS.

Nous contacter :

**CONSEIL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES**

6A rue du Bignon 35000 RENNES

Tél. 02 99 26 90 44 - contact@bretagne.cropp.fr

Permanences téléphoniques

Lundi 9h30 - 12h30 13h30 - 17h00

Mardi 9h30 - 12h30

Jedi 9h30 - 12h30 13h30 - 17h00

Vendredi 9h30 - 12h30

ELECTIONS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX DE BRETAGNE

APPEL À CANDIDATURES

L'Ordre des pédicures-podologues a été créé par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique. Les conseillers régionaux ont été élus le 18 mai 2006, renouvelés par tiers le 16 mai 2008. Aujourd'hui, nous appliquons les dispositions du décret N° 2010-199 du 16 février 2010 relatif aux modalités d'élection et de renouvellement des Conseils des professions médicales et paramédicales stipulant que les conseillers sont élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans.

Ainsi, en application de la loi, le 25 mai 2012, tous les pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre éliront leurs conseillers régionaux. Pour la région Bretagne, vous êtes invités à élire **3 conseillers régionaux titulaires et 3 conseillers suppléants**.

Les membres sortants sont :

- *Monsieur Bernard BARBOTTIN* (titulaire),
- *Monsieur Gilles LE NORMAND* Trésorier (titulaire),
- *Monsieur Jean-François QUÉMERAIS* (titulaire),
- *Madame Michelle CHAUVIN-BOSSARD* (suppléante),
- *Madame Christine LE PESQUE-LE GOFF* (suppléante).

De même, il y a 1 poste aujourd'hui vacant à pourvoir.

Envoi et date limite de la candidature :

Sont éligibles tous les pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre avant le 25 mai 2009 et à jour de cotisation. Les praticiens ne doivent pas faire ou avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire définitive et ne pas être inscrit au casier judiciaire N°2.

Les candidatures (sur papier libre) signées sont à adresser au Conseil régional de votre lieu d'exercice, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou à déposer au Conseil régional de Bretagne contre récépissé, **avant le 25 avril 2012 - 18 heures**, à l'adresse suivante :

Conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues de Bretagne
6A rue du Bignon-35000 RENNES

Permanences : Lundi-mardi-jeudi et vendredi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 16 heures.
: Ouverture exceptionnelle le mercredi 25 avril 2012 de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 heures.

Toute candidature parvenue après l'expiration de ce délai est irrecevable.

Vous devez y indiquer votre adresse, vos titres, votre date de naissance, votre mode d'exercice, votre qualification professionnelle et vos éventuelles fonctions dans un organisme professionnel. **Vous pouvez y joindre une profession de foi**. Celle-ci rédigée en français, sur une page recto simple, en noir et blanc au format de 21 x 29,7 cm, sera uniquement consacrée à votre présentation et aux questions relatives à l'Ordre.

L'élection :

Sont électeurs tous les pédicures-podologues inscrits au tableau de l'Ordre de la région Bretagne avant le 25 mars 2012 et à jour de cotisation.

Vous pouvez vérifier les inscriptions sur les listes électorales affichées au siège du Conseil régional de Bretagne à partir du 23 mars 2012 et y présenter vos éventuelles réclamations jusqu'au 31 mars 2012.

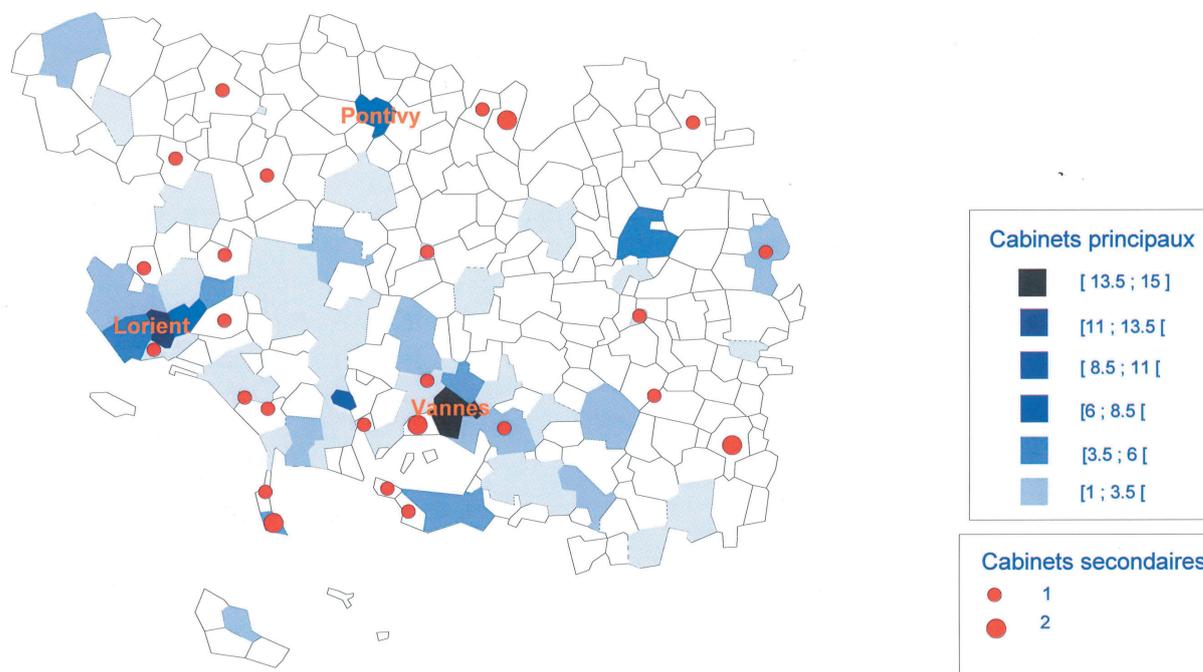
Le vote aura lieu soit par correspondance et dans ce cas les bulletins de vote seront retournés au siège du CROPP Bretagne soit sur place, au siège du Conseil régional entre **11 heures et 13 heures, le 25 mai 2012**.

Vous recevrez en temps voulu le matériel de vote accompagné d'une notice explicative.

Le dépouillement sera public, vous êtes invités à y assister.

ZOOM MORBIHAN

REPARTITION DES CABINETS DES PEDICURES-PODOLOGUES DANS LE MORBIHAN : cabinets principaux, cabinets secondaires



Source cartographique : Artique

Population totale dans le Morbihan : 739 144 Hbts (Source INSEE au 01/01/12)

Nombre de pédicures-podologues dans le Morbihan : 140

Soit 1 pédicure-podologue pour 5280 Hbts (chiffre arrondi)

Basé sur le fichier CROPP Bretagne au 31/01/12

Répartition de la population du Morbihan par cantons et communes

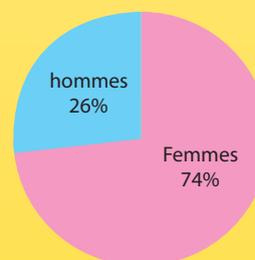
	ARRONDISSEMENTS		
	LORIENT	PONTIVY	VANNES
Nombre d'habitants*	314 289	127 332	297 523
Nombre de cantons*	15	10	17
Nombre de communes*	60	78	123
Nombre de pédicures-podologues**	68	18	54
Nombre d'habitants pour 1 pédicure-podologue (arrondi)	1 pour 4622	1 pour 7074	1 pour 5510

* Source INSEE-Population au 01/01/12

** Source CROPP-Fichier arrêté au 31/01/2012 (y compris les remplaçants)

Répartition des Pédicures-Podologues par sexe

Sexe	Nombre	Pourcentage
Femmes	104	74,29%
Hommes	36	25,71%
Total	140	100



MOUVEMENTS DANS LE MORBIHAN

CESSATIONS D'ACTIVITÉS 2010/2011

NOM	PRENOM	CP	VILLE
CADORET	Dominique	56000	VANNES
CHAMPAIN	Pascale	56470	LA TRINITE SUR MER
CREPEAU	Jacqueline	56700	HENNEBONT
GLOUX	Fanny	56920	NOYAL-PONTIVY
LE GROGNEC	Sophie	56260	LARMOR PLAGE

INSCRIPTIONS 2011/2012-JEUNES DIPLOMÉS

NOM	PRENOM	CP	VILLE
ANGOTTI	Pierre	56800	PLOERMEL
FEUILLET	Justine	56800	PLOERMEL
LANDAIS	Louis	56100	LORIENT
LE DU	Thibault	56650	LOCHRIST
LE TOUX	Fanny	56600	LANESTER
MALARY	Romy-Anne	56760	PENESTIN
ROYANT	Tiphaine	56650	INZINZAC LOCHRIST

TRANSFERTS 2010/2011 DU CROPP BRETAGNE VERS UN AUTRE CROPP

NOM	PRENOM	CP	VILLE	CROPP
CABEDOCE	Marine	56000	VANNES	PAYS DE LA LOIRE
GUILLOU	Emmanuelle	56270	PLOEMEUR	PAYS DE LA LOIRE
LANDAIS	Louis	56100	LORIENT	PAYS DE LA LOIRE
LE DUC	Pierre	56000	VANNES	LORRAINE

TRANSFERTS 2010/2011 D'UN AUTRE CROPP VERS LE CROPP BRETAGNE

NOM	PRENOM	CP	VILLE	CROPP
DE DIESBACH-BELLEROUCHE	Laure	56100	LORIENT	PACA-CORSE
DENOYELLE	Christophe	56340	PLOUHARMEL	ILE DE FRANCE
GRIMAL	Virginie	56000	VANNES	MIDI-PYRENEES
KEESST	Virginie	56860	SENE	ILE DE FRANCE
LE DUS	Emmanuelle	56000	VANNES	PAYS DE LA LOIRE

Malgré l'information passée dans la revue REPERES et le rappel dans notre dernier bulletin, certains confrères ont omis de nous communiquer les pièces suivantes :

- La photocopie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport valide,*
- Numéro de sécurité sociale,*
- Date de début d'exercice ainsi que la date d'installation,*
- La photocopie de l'attestation de paiement de la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour l'année en cours. Nous vous rappelons votre obligation à fournir ce document tous les ans au CROPP.

**Pièces non demandées dans le dossier initial.*

Nous rappelons à certains professionnels que leur dossier est toujours incomplet (bail, diplôme, numéro de SIRET, numéro ADELI...). La délivrance de leur carte professionnelle se fera avec du retard.